

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC GRENOBLE JOFFRE, 21 BOULEVARD MARECHAL JOFFRE 38000 GRENOBLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 7 000 €.

M Xavier ATTAVAY , représentant de la société A.S PLATRERIE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 160 RUE LEON JOUHAUX 38100 GRENOBLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M Xavier ATTAVAY	357	3 570 €
M David SONCINI	343	3 430 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10096 18093 00023096701 79

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 01 février 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé

Stéphane CHARBIT
Chargé d'Affaires Professionnels
stephane.charbit@cic.fr